



## GAGNY POS 1992 Zone Sud

- La zone UA :**  
Zone centrale à caractère continu à dominante d'habitat et de commerces édifiés à l'alignement.
- La zone UC :**  
Zone dense d'habitat collectif à caractère discontinu.
- La zone UD :**  
Zone mixte d'habitat individuel et de petits immeubles collectifs à caractère continu.
- La zone UE :**  
Zone d'habitat pavillonnaire et de petits immeubles collectifs à caractère discontinu.
- La zone UG :**  
Zone pavillonnaire traditionnelle.
- La zone UI :**  
Zone industrielle.

Les zones naturelles auxquelles s'appliquent les dispositions du titre III du présent règlement sont :

**La zone NA :** zone d'urbanisation future.

**La zone ND :** zone à protéger en raison, soit de l'existence de risques ou de nuisances, soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique ou écologique.